

Nouvelles sahraouies

N° 193 | novembre 2024

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



S O M M A I R E

Brèves	2
Hommage à E. Martinoli	3
Diaspora sahraouie	4/5
Victoire sahraouie	6
Fortes inondations	7/8/9
75 ans des Conventions de Genève	10/11
Disparitions / ONU	12/13
Poésie sahraouie	14
Marché de Noël	15

VICTOIRE DU PEUPLE SAHRAOUI À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROY 2 – 2022 BEVAIX

E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH – C.C.P. 12-6818-7
Comité de soutien au peuple sahraoui – 1211 Genève 8

Chères lectrices et chers lecteurs,

Pendant les semaines qui viennent de se passer, la population sahraouie a vécu des événements tragiques et d'autres extrêmement importants pour son avenir. Nous voulons parler des sévères inondations qui ont durablement touché les camps de réfugiés – voir p. 7-8-9. Quant à la très belle nouvelle, elle date du 4 octobre 2024 et donne raison au Front Polisario en invalidant définitivement deux accords commerciaux (pêche et agriculture) signés entre le Maroc et l'Union Européenne qui ont été conclus en « méconnaissance des principes de l'autodétermination du peuple sahraoui » – voir p. 6.

Nous vous remercions pour le soutien que vous procurez au peuple sahraoui ! Avec les fonds récoltés dans le cadre de ce bulletin, nous soutiendrons la Willaya de Dakhla, la plus touchée des 5 Willayas, à réhabiliter son hôpital.

BRÈVES

Pégasus : des écoutes qui condamnent le Maroc

Vous vous souvenez de l'affaire Pegasus dans laquelle le Maroc était impliqué ; il avait notamment, en France, écouté les conversations téléphoniques de plusieurs personnes : activistes ou personnalités favorables à l'indépendance du Sahara occidental.

Pour faire diversion, le Maroc avait porté plainte en diffamation contre la publication **Mediapart**, lui reprochant d'avoir affirmé que le Maroc avait espionné ce journal. Devant la Cour de cassation, le Maroc a perdu et il a été condamné à payer 2500 euros à Mediapart.

En droit français, la plainte était irrecevable car l'une des règles les plus élémentaires du droit de la presse en France interdit à un État la poursuite en diffamation. Rappelons par ailleurs que le Maroc est au 129^e rang du classement sur la liberté de la presse de « Journalistes sans frontière ».

Faire taire. Cette plainte attentatoire à la liberté de la presse n'a d'autre but que de faire taire. Pas seulement Mediapart, mais l'ensemble de la profession puisque plusieurs titres ont été poursuivis, parmi lesquels Le Monde, France Info, France Inter, France Culture. (Blog 2 oct. C. Fouteau, Prés. Mediapart)

Jeux olympiques et paralympiques : Le Maroc transgresse les règles

« Station Afrique » était un espace de paix et de fraternité à l'Île Saint-Denis près de Paris pour accueillir des visiteuses et visiteurs pendant les jeux. Lors de la soirée marocaine, la chanteuse Saïda Charaf a annoncé que « le Sahara était marocain ». Devant l'inaction des responsables marocains, le Maire de l'Île Saint-Denis a pris la parole pour redonner les règles du jeu. Hué par certains et toujours sans réaction des responsables du consulat du Maroc, le Maire a demandé que le stand soit fermé. Le consulat veut des réparations.



HOMMAGE A EMMANUEL MARTINOLI

Un hommage, ce sont des mots qui vont, qui viennent, qui serrent les coeurs et parfois font sourire; essayons de transmettre ici ce qu'Emmanuel a donné, ce qu'Emmanuel a laissé tout près des siens et si loin pour le peuple sahraoui qui se souviendra toujours de cet ami et de Marie-Claire sa « complice », de « leur persévérance, leur loyauté et leur sens de la justice et de la paix pour le Sahara Occidental ». C'est ce que le Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique, Brahim Ghali, a notamment écrit dans sa longue lettre à Marie-Claire et sa famille.

Notre ami des Comités suisse et portugais, Tomas Sopas Bandeira se souvient: « Je venais juste d'atterrir en Suisse, dans le Jura, pour commencer ma première activité professionnelle en 2017, quand j'ai eu l'occasion de rencontrer Emmanuel. Je suivais depuis longtemps les mouvements pour l'autodétermination du Sahara Occidental et j'ai été invité chez lui et Marie-Claire. Je me souviens d'avoir été immédiatement bien accueilli. La voix calme, sereine, et le sourire, toujours un peu ironique d'Emmanuel représentaient mes premiers liens d'amitié dans le pays des Helvètes.

Je n'oublierai jamais l'énorme bibliothèque, un véritable archivage sur la lutte et l'histoire du peuple sahraoui. La conversation avec Emmanuel se déroulait toujours sans effort. Lui, un chirurgien déjà à la retraite, et moi, un jeune médecin qui faisait ses premiers pas dans le métier. Toutefois, ce sont nos



Emmanuel Martinoli, aux 30^e anniversaire de la RASD à Tifariti. Photo SP

intérêts et engagements communs dans le soutien au peuple sahraoui qui motivaient nos rencontres.

Son travail avec l'ARSO a été tout simplement extraordinaire, avec une régularité d'information même à une époque pré-internet et d'information instantanée comme il n'y en avait pas beaucoup à cette époque. Mais sa lutte ne s'arrêtait pas là. Emmanuel a été une inspiration pour un jeune comme moi, encore rempli de rêves et d'espoirs, voulant voir des changements immédiats. Avec sa posture calme mais tenace, la principale leçon que je retiens de ma relation avec Emmanuel, c'est qu'une lutte est souvent un marathon qui nécessite persévérance et détermination. Et si Emmanuel n'a malheureusement pas pu assister à la libération du Sahara, le jour où j'en serai témoin, je me souviendrai de lui et de son immense contribution! Pour un Sahara libre!

Parmi les hommages, citons aussi celui de l'Association de la Diaspora sahraouie de Suisse: ENSEMBLE POUR LE PEUPLE SAHRAOUI qui aime à se souvenir « d'un homme exceptionnel qui a défendu jusqu'au bout la cause du peuple sahraoui. Sa force, son abnégation et sa résilience resteront source d'inspiration pour nous tous ».

Quant au Comité suisse de soutien au peuple sahraoui, pour plusieurs membres, le compagnonnage avec Emmanuel et Marie-Claire approche les 50 ans. Avec des moments très intenses lorsque, par exemple, nous pensions que le Référendum aurait lieu et que certains membres du Comité se préparaient à partir pour les territoires occupés. C'est alors que l'ARSO s'est créée: Association pour le Référendum au Sahara Occidental. Les initiatives prises par Emmanuel et Marie-Claire ont jalonné l'histoire sahraouie avec constance comme les questions de santé, l'information vers l'extérieur sur la situation des camps; la mise en place d'un archivage de très nombreux documents sahraouis pour faire connaître la situation vécue par ce peuple, sauvegarder des pans d'histoire de la lutte sahraouie pour les générations futures. Et tant d'autres choses encore.

Un hommage ne se referme pas; il reste ouvert et il réapparaîtra selon les thèmes que nous traitons où la «patte» d'Emmanuel est présente avec celle de Marie-Claire.

UNE DIASPORA SAHRAOUIE AGISSANTE



La diaspora sahraoui, réunion festive.

Photo SP

La diaspora sahraouie en Suisse compte à peu près 50 personnes, installées dans toutes les régions du pays. Elle s'est surtout développée ces dernières années. « C'était donc le moment », dit Omeima Abdeslam, la secrétaire de l'Association des Sahraouis et Sahraouies de Suisse : « pour qu'« Ensemble pour le peuple sahraoui », s'organise et prenne des responsabilités dans la société où nous vivons, parfois depuis longtemps: pouvoir intervenir auprès d'autres groupes, auprès des autorités, devenir actifs et actives en s'associant pour développer certaines actions et manifestations communes. Dans une ville comme Genève, par exemple, nous voulons aussi rejoindre celles et ceux qui luttent aujourd'hui pour la liberté et

l'indépendance de leur peuple. Pensons notamment aux territoires non-autonomes dont fait partie le Sahara occidental.

La variété des parcours de vie

La discussion avec Omeima est très intéressante. On apprend que parmi les membres de l'Association qui sont aujourd'hui en Suisse, la plupart ont pu s'y installer parce qu'ils et qu'elles avaient déjà passé par d'autres pays européens comme l'Espagne et en avaient eu les papiers. Sans ces « sésames », il leur aurait été difficile, sinon impossible d'obtenir un permis de séjour en Suisse.

Le groupe réunit des hommes, des femmes et leurs enfants ayant eu des trajectoires de vie très diverses. On trouve, notam-

ment, un réfugié sahraoui ayant fui les exactions marocaines. Il est actuellement installé en Suisse avec ces deux enfants et il est avocat. D'autres, plus jeunes, ont trouvé un emploi dans la construction ou la restauration ; une jeune femme est économiste. Dans l'Association se trouve également un ingénieur solaire qui travaille très étroitement avec les campements de réfugiés et trois médecins.

Rester ou partir ?

On peut trouver étrange que plusieurs médecins travaillent dans des hôpitaux suisses quand on connaît les besoins dans les camps de réfugiés sahraouis. Et ces médecins sahraouis ont trouvé facilement du travail dans notre pays. La réaction est légitime mais la réalité est plus complexe. Il faut savoir que la nourriture qui aujourd'hui arrive dans les campements, pour toute la population, n'est de loin pas suffisante. Dès le 15 du mois et même avant parfois, la nourriture provenant des grandes organisations internationales peut faire défaut. Il est alors difficile de se nourrir. Que feraient les familles si elles ne pouvaient pas utiliser l'argent qu'elles reçoivent de l'extérieur pour acheter des aliments et les partager avec les plus démunis ? Pensons aujourd'hui aux inondations que nous relatons dans ce numéro et qui a détruit une partie des réserves.

Une diaspora – diverses situations

Dans les différents pays où s'est implantée la diaspora sahraouie, la situation d'exil peut être différente selon la période où la population sahraouie est arrivée et les facilités offertes par certains pays. En France, la diaspora sahraouie est installée depuis longtemps dans la région parisienne et plus récemment dans la région de Bordeaux où elle a trouvé difficilement du travail saisonnier. Or, les dernières positions du Président Macron en faveur du Maroc l'a fortement touchée d'autant plus que ce qui intéresse ce président c'est de soutenir le colon marocain pour participer au pillage économique du Sahara occidental que la Cour de Justice Européenne vient de condamner – répétant solennellement que le Maroc et le Sahara occidental

sont des territoires distincts. Quant à la large diaspora sahraouie d'Espagne, elle retrouve aujourd'hui sur place, elle aussi, une situation politique qui s'est aggravée par un rapprochement de l'ancien colon espagnol avec le Maroc. Deuxième abandon de l'Espagne qui veut aussi profiter des richesses du Sahara occidental. En revanche, une partie importante de la population espagnole s'est toujours sentie très proche du peuple sahraoui et continue à le soutenir par des campagnes humanitaires, de très fréquentes interventions publiques sur la situation

actuelle, des manifestations, des aides pour les camps de réfugiés, l'organisation annuelle du festival de cinéma dans le camp de Dakhla, et de multiples autres signes et actions de solidarité à la fois humanitaires culturelles et politiques. D'autres diasporas plus modestes se trouvent dans différents autres pays.

Ensemble pour le peuple sahraoui

est le nom de l'Association de la Diaspora sahraouie en Suisse créée le 27 août 2023. Elle va donner une nouvelle visibilité au peuple sahraoui en Suisse et élargir la solidarité dont il a un urgent besoin.



Photo SP

ÉCLATANTE VICTOIRE DU PEUPLE SAHRAOUI A LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le 4 octobre 2024 restera un grand jour dans l'histoire du peuple sahraoui. La Cour de Justice de l'Union Européenne a rendu son verdict concernant les accords illégaux entre le Maroc et l'Union Européenne. Depuis 2019, le Front Polisario s'est battu juridiquement pour retrouver ses droits que le Maroc lui avait volés en signant avec sa complice, l'Union Européenne, des accords commerciaux : 1) sur la pêche, menant au pillage des eaux sahraouies qui sont parmi les plus poissonneuses du monde et 2) concernant l'agriculture : en vendant les fruits et légumes et d'autres produits d'exportation du Sahara occidental sous le label « Maroc ». Pendant toutes ces années de procès, les avocats Devers ont défendu magistralement la cause juste du Sahara occidental.

Des accords fallacieux

Les juges de la Cour ont considéré ces accords illégaux par la Cour de justice de l'Union Européenne et ont donné raison au peuple sahraoui et à sa lutte pour l'indépendance en les invalidant définitivement « en méconnaissance des principes de l'autodétermination du peuple sahraoui. » Les accords de pêche entre le Maroc et l'UE ont pris fin l'été dernier en attendant les décisions de la CJUE. Concernant les fruits, les légumes et toutes



Photo SP

les exportations du Sahara occidental, elles devront d'ici un an porter l'indication « Sahara occidental ».

Territoires distincts

Il ressort également des arrêts de la Cour que le Sahara occidental et le Maroc sont des territoires distincts, sans subordination de l'un sur l'autre à un moment où le Maroc n'en finit pas de bafouer les instances de la Cour de Justice Européenne en décrétant que le Sahara occidental est marocain.

Comme exemple, suivons dernièrement l'équipe marocaine de football en déplacement en Algérie pour un tournoi. Par provocation, les joueurs marocains portaient des maillots sur lesquels figurait la carte du Maroc englobant le Sahara occidental. Le match Algérie-Maroc n'a pas eu lieu.

Réponses marocaines

Cette victoire du droit exprimée par la CJUE est aujourd'hui la victoire du peuple sahraoui, certain de son bon

droit reconnu par la justice européenne. Or le Maroc, lit-on dans sa presse, « joue la carte de l'impassibilité face à l'annulation des accords commerciaux ». Le Premier Ministre pense qu'il s'agit « d'un coup d'épée dans l'eau » et cherche finalement comment il pourra poursuivre dans l'illégalité et mettre en place des solutions « de contournement » des nouvelles décisions juridiques. Il en a l'expérience et nous avons déjà quelques esquisses que nous reprendrons dans notre prochain bulletin. Le Maroc oublie qu'il se trouve face à des décisions de la CJUE qu'il croit pouvoir balayer d'un coup de main dans la mesure où elles ne lui conviennent pas. Avec une absence complète de respect des institutions ! On peut se poser la question de savoir si le Maroc, est vraiment un « Etat de droit » respectueux des décisions juridiques internes et externes qui le concernent ? Nous pouvons en douter en assistant à la décrédibilisation publique des décisions des plus hautes Cours de justice comme celle de l'Union Européenne. Le Maroc se veut définitivement au-dessus des lois.

LES CAMPS DE RÉFUGIÉS SAHRAOUI SOUS L'EAU URGENCE DE L'AIDE

En 2015, nous vous avons alertés concernant des inondations qui avaient eu lieu dans les camps de réfugiés dont il a fallu plusieurs années pour que les habitants et habitantes essaient de retrouver la vie d'avant, tant les dégâts étaient importants.

Or, cette année, avec beaucoup plus de force encore qu'en 2015, les pluies se sont abat-

tues sur les camps créant des oueds dévastateurs. Le vent était si tempétueux que les destructions ont été beaucoup plus nombreuses et les dommages beaucoup plus importants que lors des dernières inondations, surtout dans la Willaya de Dakhla qui se trouve tout au sud du territoire algérien sur lequel vivent les réfugiés sahraouis.

Les pertes du nécessaire

Omeïma, représentante du Front Polisario en Suisse pendant 10 ans est née à Dakhla où presque toute sa famille y habite encore. Elle apprend ce désastre dès le 22 septembre où les pluies commencent de s'abattre sur les maisons, les écoles, les tentes, les dispensaires qui s'écraquent dans l'eau et la boue. Dès le 23 sep-



A la recherche de l'électricité. En médaillon, les eaux en furie.

Photo SP



Une chambre saccagée par l'eau.

Photo SP

tembre, la pluie, avec une force rarement connue des habitants, tombera quatre jours de suite. Les pertes matérielles sont immenses : tout est détruit. Les sans-abris sont très nombreux mais l'hospitalité sahraouie est toujours la même.

La nourriture, un bien si rare et si précieux

Déjà très restreinte depuis de nombreux mois, la nourriture a beaucoup souffert de la pluie.

L'Algérie a envoyé immédiatement plusieurs camions de denrées diverses sur place et le peuple sahraoui compte aussi sur la solidarité internationale.

A Genève, Omeima a sans cesse son téléphone devant les yeux ; elle voit des images d'eau, d'eau et encore d'eau en train de grossir les oueds. Dans un premier temps, elle n'entend personne au bout du fil – elle doit attendre et attendre – l'an-

goisse ne la quitte pas. Et tout d'un coup, elle entend les voix des siens – de très mauvaise qualité. Son cœur éclate : ils sont vivants, elles sont vivantes.

L'effondrement des bâtiments

Les inondations ont commencé par d'intenses pluies intermittentes et fortes, elles se sont intensifiées et leurs forces maximales se sont déchaînées dans la nuit du 23 au 24 septembre.

Le camp n'était plus qu'un lac sur lequel flottaient du bois, des ustensiles, des habits et tant d'autres choses encore.

Désolation dans les écoles détruites, tristesse immense d'assister à l'effrayant effon-

drement des maisons en pierre et ciment. Où les enfants pourront-ils aller à l'école ? Où les malades seront-ils soignés ?

Au téléphone, les neveux et nièces d'Omeima lui racontent l'horreur du passage des

énormes oueds et le bruit terrible de l'eau qui avance et ramasse tout sur son passage.

Voilà un mois que la pluie s'est arrêtée...

Tout est à reconstruire !



Dakhla septembre-octobre.

Photo SP

LES CONVENTIONS DE GENÈVE ONT 75 ANS

Quelle protection pour la population civile du Sahara occidental occupé ?

Depuis longtemps, notre Comité voulait se réengager dans l'organisation de projets publics pour intéresser la population suisse au Sahara occidental et casser le désert médiatique qu'une grande partie de la presse lui fait subir. Pour ouvrir cette nouvelle période, le Comité suisse a saisi l'occasion, en cette année anniversaire des 75 ans des Conventions de Genève, d'organiser le jeudi 10 octobre 2024 une conférence à l'Université de Genève. Le propos était de s'interroger sur la place des Conventions de Genève dans la situation actuelle du Sahara occidental occupé et en guerre contre le Maroc. Rappelons que le 26 août 2024, une cérémonie organisée par l'ONU s'était tenue sur la Place des Nations à Genève pour les 75 ans de ces Conventions. Dans leurs discours, les participants et participantes avaient souligné

l'importance de les appréhender comme une priorité commune et essentielle dans les conflits internationaux qui ont besoin du droit international humanitaire et du droit international pour les régler. Cet anniversaire offre à tous les États une opportunité de renouveler leur engagement envers ces principes fondamentaux qui visent également, au nom du droit humanitaire, à protéger les civils, les prisonniers, les blessés et les secourus.

Les Conventions de Genève régissent-elles les lois de la guerre ?

Si depuis 1949, le discours continue d'affirmer que les Conventions de Genève régissent les lois de la guerre, force est de constater que ces Conventions sont méprisées, déconsidérées dans de nombreux contextes internationaux tels que

le Soudan, la Syrie, la RDC, le Liban, la Palestine, le Sahara occidental et bien d'autres pays.

Dès lors il importait de soulever les points suivants : Comment faire du respect des Conventions de Genève une priorité politique ? Sont-elles toujours perçues comme une référence ? Quelle est la place des Conventions de Genève dans la diplomatie humanitaire ? Comment faire pour que le respect des droits des populations civiles soit garanti ? En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, est-ce que la Suisse véhicule toujours cette tradition humanitaire ?

Concernant le Sahara occidental, c'est une évidence pour notre Comité qu'il se trouve hors des réseaux médiatiques – et nous savons que cette « transparence » ne tient pas de l'oubli mais d'une politique du silence. D'autre part, il s'agit de la dernière colonie du continent africain inscrite sur la liste onusienne des territoires non autonomes depuis 1963. La résolution 34/37 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 21 novembre 1979 désigne le Polisario comme « le représentant du peuple du Sahara occidental ». Élaborées pour protéger les populations civiles en temps de conflit, force est de constater que les violations des Conventions de Genève sont récurrentes dans différentes parties du monde dont les territoires du Sahara occidental occupé. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la



Pour le respect des conventions de Genève : la fin de l'exil.

Photo Emmanuel

MINURSO est la seule mission des Nations Unies à ne pas être dotée d'un volet de supervision des droits humains.

La Conférence

Pour aborder ces différents points, la conférence a réuni des experts et une experte.

Marco Sassòli, Professeur à l'Université de Genève, Expert en droit international humanitaire a fait entrer le public dans l'histoire sahraouie, montrant finalement un manque de volonté de certains pays, et même des instances onusiennes au vu de leur composition, de faire respecter le droit humanitaire pour aboutir à la paix qui demande également le respect du droit international. Il a repris les points les plus importants de l'histoire sahraouie depuis la marche verte de fin 1965 où les morts sahraouis étaient nombreux. Depuis là déjà, le Maroc ne respecte pas le droit humanitaire; les disparitions sont nombreuses ainsi que les emprisonnements. La déqualification totale de la population sahraouie est très perverse. La Minurso n'a jamais obtenu du Conseil de sécurité le mandat de protéger la population civile sahraouie et l'essai d'organiser le référendum d'autodétermination a été un échec.

Carlo Sommaruga, Conseiller aux États- membre du Groupe Interparlementaire d'amitié Suisse-Sahara occidental est intervenu particulièrement sur la politique suisse: quels sont les engagements et responsabilités de la Suisse au Sahara Occidental ?

En tant que membre du Conseil de sécurité, quelle action peut-elle engager pour l'application du Droit International Humanitaire dans ce conflit non résolu ? La question de la motion présentée au Conseil fédéral par Fabian Molina est un exemple des inconstances d'un discours et d'actes politiques où la Suisse affirme s'intéresser à la protection des populations civiles en temps de guerre alors que la motion qui reprenait ces thèmes est refusée par le Conseil national. Carlo Sommaruga a également cité les arrêts de la Cour Européenne de justice et les incidences de sa décision sur la nécessité d'indiquer «Sahara occidental» sur les produits sahraouis.

Pascal Bongard, Expert sur la protection des civils dans les conflits, a proposé une présentation très intéressante sur l'impact des mines antipersonnel, armes à sous-munitions et drones, sur les populations civiles. Il a insisté sur la décision du Front Polisario qui s'est engagé, en novembre 2005, à renoncer à l'utilisation de mines antipersonnel. Pascal Bongard avait mené les négociations avec le Front Polisario ayant adhéré en juin 2015 aux Conventions de Genève et s'étant engagé d'en respecter le premier protocole. C'était, en effet, la première fois qu'un groupe armé respectait les Conventions de Genève dans le cadre de l'Appel de Genève, plus exactement le premier protocole additionnel de 1977, les groupes armés ne pouvant pas signer les accords d'Ottawa réservés aux Etats. Cela démontre l'adhésion du Front Polisario, dès qu'il l'a pu,

au droit international humanitaire. Le Maroc n'a pas signé les accords d'Ottawa.

Omeima Abdeslam, Consultante en ce qui concerne les droits humains et ex-représentante du Front Polisario en Suisse, a grandi dans les camps de réfugiés sahraouis et les territoires occupés du Sahara occidental; elle a témoigné d'une vie extrêmement difficile et dangereuse qu'elle a vécu avec sa famille, expulsée brutalement de ce qui était alors une colonie espagnole dans laquelle le Maroc était entré armé. Omeima est née dans les camps de réfugiés sahraouis où une partie du peuple s'était installée pour fuir l'armée marocaine, dans une zone désertique sur territoire algérien qui accueille aujourd'hui 80 000 personnes originaires du Sahara occidental. Omeima a donné un témoignage très fort sur la situation des droits humains au Sahara occidental. Avec la disponibilité et l'accueil des nombreuses questions de la salle par Keltoum Irbah, certains points ont pu être clarifiés. L'intérêt du public pour le peuple sahraoui trop peu connu et la question actuelle du Sahara occidental a été très vif.

D'autres conférences auront lieu sur d'autres sujets – Nous sommes aussi à votre disposition pour organiser avec vous un événement près de chez vous sur différents thèmes – films – débat – avec la présence de Sahraoui.e.s – CONTACT@SAHRAOUI.CH

DISPARITIONS FORCÉES ET IMPUNITÉ MAROC SOUS EXAMEN



Photo SP

Le Groupe de travail sur les droits de l'homme au Sahara occidental, appuyé par le Comité norvégien de soutien au peuple sahraoui, représente la population civile sahraouie. Il est présent lorsqu'il faut intervenir dans des institutions diverses, à l'ONU notamment où se traitent des situations graves où les droits humains du peuple sahraoui n'ont pas été respectés. A ce titre, il a participé dernièrement à l'ONU, à Genève, au panel sur les disparitions forcées. Il a fait remarquer que «le Maroc n'a pas été tenu responsable pour les atrocités qu'il a commises et que les auteurs marocains de disparitions forcées continuent d'occuper des postes

clés au sein de l'armée marocaine et du gouvernement marocain, perpétuant une culture d'impunité et favorisant un état de peur et de terreur». De plus, il n'y a jamais de coupables à juger. C'est exactement le même discours qui est utilisé par les rédacteurs et rédactrices des documents marocains qui éludent les atrocités ayant eu lieu et, dans la foulée, n'interviennent pas pour juger les coupables. Ils et elles décrivent dans leurs rapports une atmosphère quasi sereine contraire à la violence de la disparition forcée, donnant, à leur Etat et à leur justice, un rôle exemplaire. Aucun bourreau n'est jugé et condamné. L'impunité est totale et garantie.

Un premier livre blanc de 114 pages

Le Groupe de travail a rappelé qu'avant l'examen du Maroc, il a soumis un rapport très détaillé de 114 pages au Comité des Disparitions Forcées de l'ONU. «En soumettant ce rapport, la société civile sahraouie a dénoncé l'impunité accordée au Maroc, exigeant la création d'un nouvel organe indépendant pour examiner les violations commises par le Maroc en tant que puissance occupante au Sahara occidental», a-t-il précisé, rappelant qu'«il a également rencontré des experts de l'ONU pour exprimer son inquiétude et dénoncer l'impunité accordée au Maroc».

Témoignage de l'ex-disparue El Ghalia Djimi

Le Groupe de travail sur les droits de l'homme a noté qu'«au cours de la réunion, Ghalia Djimi, une ancienne victime de la disparition forcée (très active et que nous citons souvent), a expliqué au Comité des disparitions forcées de l'ONU, comment les disparitions forcées persistent au Sahara occidental depuis des décennies, ciblant les militants sahraouis, les civils et leurs familles». Il souligne que Mme Djimi «a décrit l'impact durable que les disparitions forcées ont sur le peuple sahraoui, notant comment l'incertitude entourant le sort des disparus crée un climat de peur et d'intimidation». «Les familles des disparus restent dans un état d'incertitude

perpétuelle, incapables de faire leur deuil ou d'aller de l'avant en raison du manque d'informations sur leurs proches», a regretté le Groupe de travail.

Les disparitions forcées : une des pires formes marocaines de cruauté

La question des disparitions forcées au Sahara occidental s'inscrit dans un schéma plus large de violations des droits de l'homme perpétrées par les autorités marocaines, notamment la détention arbitraire, la torture, les restrictions à la liberté d'expression et la répression des manifestations pacifiques. Alarmé par l'absence de surveillance des droits de l'homme et l'interdiction faite au

haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) depuis 2015 d'accéder aux territoires occupés, comme dénoncé par le secrétaire général de l'ONU (A/79/229), le Groupe de travail a publié son premier rapport annuel en juin 2024, intitulé «Les voix de la résistance» que nous avons présenté dans notre dernier bulletin. Le rapport, et nous nous y associons, appelle le Haut Commissaire des droits de l'homme, Volker Turk, à prendre des mesures urgentes et à dépêcher une mission technique au Sahara occidental.



Volker Turk.

Photo SP

POÈTES ET POÉTESSES SAHRAOUIES

Le Sahara n'est pas à vendre
Que triomphe le droit spolié
La justice qui nous est otée,
Mais le Sahara n'est pas à vendre.
La nostalgie de ma terre
a fait grandir ma peine.
Que sont beaux nos animaux
Quelles sont belles ses plantes
Pour celui qui l'aime.
Fertile est son sol
Mais le Sahara n'est pas à vendre.

L'attente

La lune palpite
Parmi les ruines d'argile
Et la lumière inscrit son nom
Sur les toiles des tentes.
Un homme accomplit
Ses prières du soir
Pendant ce temps
une femme se déshabille
dans l'intimité des ténèbres
Elle attend qu'y naisse l'amour.

(Poèmes d'Ali Salem Iselmu
et de Bahia Awah, tirés de *Generacion
de la Amistad* – poésie sahraouie
contemporaine, présentée et traduite
par Mick Gewinner :
Atelier du Tilde, 2016, Lyon)



Generacion Amistad.

Photo SP

Aussi loin que remonte la mémoire du peuple sahraoui, la poésie, l'art de raconter le monde proche et lointain, ses propres sentiments sous forme de poèmes est un art fort développé. Aujourd'hui, de nombreux jeunes poètes prennent de nouvelles libertés dans leur création, liberté qui provient sans doute d'une forme d'éclatement forcé de la population sahraouie : la guerre, l'exil pour les réfugiés et réfugiées, l'occupation pour le peuple sahraoui des territoires occupés, le départ de nombreux jeunes pour leur scolarité et leurs études dans divers pays dont Cuba et l'Algérie notamment et la migration vers l'Espagne.

Il y a près d'une dizaine d'années qu'un groupe de Sahraouis – à l'époque 7 jeunes gens et une jeune fille – ont décidé de créer le groupe « *Generacion de la amistad* », en s'installant en Espagne.

Entre 2002 et 2016, ils ont édité 11 recueils collectifs et 11 recueils individuels. Ils ont eu la chance de rencontrer Mick Gewinner, éditrice à Lyon et traductrice. Depuis lors, d'autres livres ont été édités dont « *Generacion de la amistad* ».

Comité de rédaction

Keltoum Irbah, Christiane et Berthier Perregaux. La mise en page est réalisée par Thierry Solignac et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

MARCHÉ DE NOËL



*L'ADER'S, « Ensemble pour le peuple sahraoui »,
et le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui vous invitent
au 17e marché de Noël solidaire de Lausanne organisé par la FEDEVACO
du 15 au 17 décembre à Pôle Sud.*

*Nous aurons un stand d'information
et d'artisanat en provenance des camps de réfugiés Sahraouis.*

*Nous serons heureux et heureuses de vous y retrouver, de boire
ensemble un verre de thé sahraoui et de partager la difficile situation actuelle
du peuple Sahraoui.*



ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Internet www.arso.org

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Gilles Boss – Quai de la Thièle 4 – 1400 Yverdon-les-Bains

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern